



Dans le contexte de recrudescence de la circulation du virus de la COVID, la municipalité a décidé de mettre en place une lettre d'information régulière à propos de la situation sanitaire à Colombes. Vous pourrez consulter sur le site de la ville et les autres médias en ligne une information fiable et actualisée.

Cette lettre est aussi le lieu où pourront être relayées les initiatives des associations venant en aide aux personnes fragilisées par la crise sanitaire, ou celles de simples citoyens désireux d'agir.

Solidaires et en toute transparence, nous sommes mieux préparés pour nous protéger collectivement.

Patrick Chaimovitch
Maire de Colombes
Vice-président de la Métropole
du Grand Paris

Situation dans les crèches :

À ce jour, nous comptons 2 sections fermées, une dans la crèche des Passereaux et l'autre dans celle des Hirondelles. 31 enfants ont été isolés sur les 120 accueillis par ces structures.

Dans les crèches Les Goélands et Les Cigognes, 3 enfants sont actuellement testés et en attente des résultats. Si les tests se révèlent positifs, les enfants cas contacts seront en principe éloignés.

Nous restons en effet attentifs aux évolutions des consignes du gouvernement dont le Ministre de la Santé annonçait le 17 septembre un assouplissement du protocole.

Situation dans les écoles et les accueils de loisirs :

La décision d'éloigner un élève, ou de fermer une classe relève des autorités de santé, l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le rôle de l'école et celui de la ville, pour ce qui est des accueils de loisirs, est d'alerter les autorités sanitaires et de les accompagner dans leur dialogue avec les familles.

Depuis la rentrée, sur les 408 classes d'écoles maternelles et élémentaires que compte la ville, 9 classes ont fait l'objet de mesures d'une fermeture temporaire (14 jours max). Mais certaines classes rouvrent déjà : c'est le cas des trois classes de l'école Simone Veil qui ont à nouveau accueilli leurs élèves le 18 septembre.

Parmi les classes toujours fermées figurent :

- Ecole Marcel Pagnol 2 bis : 2 classes élémentaires fermées sur un total de 15 classes dans l'attente des préconisations de l'ARS.
- Ecole Hoche : 1 classe élémentaire sur un total de 12 classes est fermée dans l'attente des résultats des tests
- Ecole Langevin-Wallon maternelle : 2 classes restent fermées sur 6 au total, dans l'attente des résultats des tests
- Ecole Jean-Jacques Rousseau élémentaire : 1 classe est fermée depuis le 17 septembre sur 17 classes au total, dans l'attente des préconisations de l'ARS.

Accueils de loisirs

Les 10 enfants de l'accueil Marcel Pagnol qui avaient été isolés sont rentrés le 17 septembre. De même que les 78 enfants de l'accueil Simone Veil qui sont de retour depuis le 18 septembre.

Pour l'accueil Hoche, 25 enfants du périscolaire restent à la maison dans l'attente des résultats du test.

Au total, dans l'ensemble de ces structures, ce sont 7 enfants et deux adultes qui ont été testés positifs à la COVID19.

Mesures sanitaires communes

Tous les établissements accueillant des enfants ont été équipés de thermomètres frontaux, de gel hydro-alcoolique et de masques chirurgicaux pour les personnels, ainsi que pour les enfants qui présenteraient des symptômes en cours de journée.

Activités, loisirs

Les consignes sanitaires s'appliquent de la même manière dans les structures associatives et les équipements publics, avec parfois des consignes spécifiques à la nature des activités (conservatoire, bibliothèques, piscine). Si un enfant est éloigné de l'école, il ne devra pas non plus se rendre à ses activités sportives ou culturelles.

Dépistage

Le dépistage est un point essentiel pour combattre la propagation du virus. Or, depuis la rentrée, les laboratoires de la ville font face à une demande d'ampleur inédite. Les élus ont donc décidé de créer un centre de dépistage temporaire en collaboration avec le laboratoire de la rue Saint-Denis. Ce centre de dépistage COVID-19 sera localisé en lieu et place du cabinet médical éphémère COVID-19 créé pendant le confinement, au 6, boulevard Edgar Quinet. Après avis de l'ARS, la Préfecture doit autoriser l'ouverture d'un tel centre. La demande a été déposée auprès de la préfecture le 15 septembre ; le centre est opérationnel et ouvrira au public dès que la réponse nous parviendra.

Espace public

Notre ville est située dans la zone dite « rouge » où le virus de la COVID-19 circule activement. Le port du masque est donc obligatoire dans toute la ville. La police municipale est également pleinement investie et intervient régulièrement pour faire respecter les gestes barrières. À ce jour, les agents de police municipale ont effectué 2 783 contrôles et émis 41 verbalisations envers les personnes les plus récalcitrantes depuis le 10 août dernier. Tous les événements prévus sur la voie publique doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en Préfecture, 3 à 5 jours avant la date de l'événement.

L'ensemble de la municipalité et de l'administration est à pied d'œuvre pour lutter contre l'épidémie de la COVID-19.

NB : En toutes circonstances, les identités des personnes infectées, adultes ou enfants, ne seront communiquées qu'aux seules autorités médicales compétentes.